



Printemps des cimetières

Charte du participant

Chaque organisateur du *Printemps des cimetières* s'engage à :

- Être en possession d'un contrat de responsabilité civile en cours de validité ;
- Avoir obtenu une autorisation écrite de la part du gestionnaire du cimetière concerné, dans le cas où l'organisateur n'est pas identique au gestionnaire ;
- Utiliser les éléments de communication fournis par Patrimoine Aurhalpin, et respecter la charte graphique de l'événement ;
- Relayer la communication de l'événement via son site internet et ses réseaux sociaux ;
- Être présent en nombre suffisant le jour de l'événement pour assurer les animations et gérer les flux de visiteurs ;
- Respecter la dimension «privée» des cimetières et veiller à la bonne cohabitation entre les familles venues se recueillir et les visiteurs ;
- Se référer au règlement intérieur du cimetière (comportement décent, tenue correcte, etc,) ;
- Respecter la réglementation en vigueur en cas de contexte particulier, tel que la crise sanitaire.

Patrimoine Aurhalpin s'engage à :

- Proposer des **flyers personnalisés et des affiches (format A3) génériques** de l'événement, au format papier, imprimé par Patrimoine Aurhalpin. **Un bon de commande devra être rempli.**
- Créer une **carte numérique et un programme interactif** sur notre site internet, présentant la totalité des sites et des animations ouverts au public ;
- Fournir un **kit de communication numérique** téléchargeable comprenant les éléments nécessaires à la communication ;
- **Communiquer** le plus largement possible sur l'événement global et sur l'ensemble des sites participants **auprès des médias** et sur les **réseaux sociaux**.

En aucun cas Patrimoine Aurhalpin ne pourra être tenu pour responsable en cas de vol ou de dégradation sur les lieux de visite ou en cas de dommage corporel ou matériel survenant lors de l'événement. Patrimoine Aurhalpin se réserve le droit de refuser toute inscription ne respectant pas l'objet de l'événement et les règles énoncées ci-dessus.